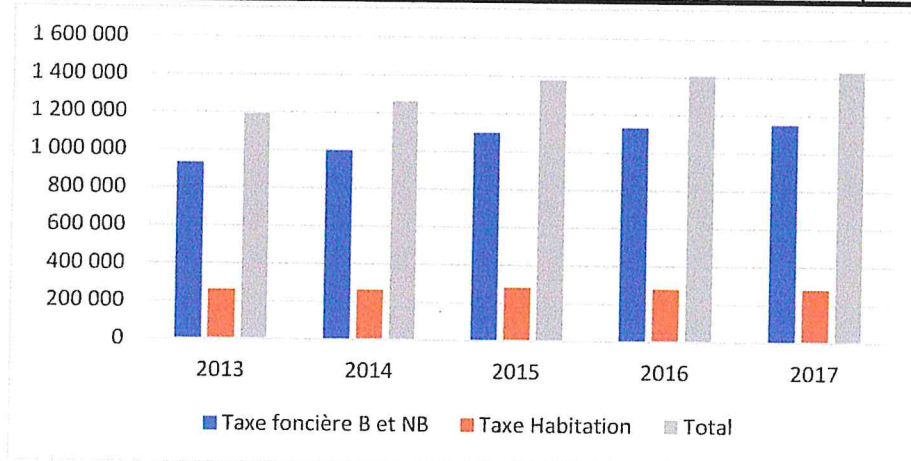


a - Fiscalité directe locale : premier poste de recettes de la collectivité, son produit a augmenté de 20% entre 2013 et 2017, une hausse en grande partie due aux variations des bases fiscales prévues par la loi de finances et à la politique d'aménagement du territoire, Pas de modification importante concernant les taux.

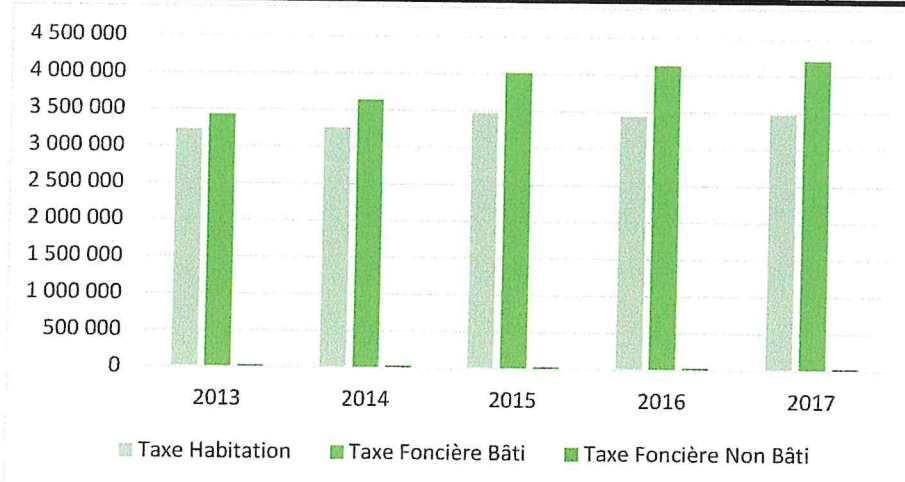
Evolution Produit de la Fiscalité Directe Locale

	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe foncière B et NB	931 686	998 662	1 099 769	1 130 450	1 151 353
Taxe Habitation	260 504	262 462	280 181	277 683	280 352
Total	1 192 190	1 261 124	1 379 950	1 408 133	1 431 705



Evolution des bases réelles

	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe Habitation	3 228 055	3 252 327	3 471 890	3 440 926	3 474 000
Taxe Foncière Bâti	3 427 944	3 636 950	4 015 268	4 128 993	4 202 000
Taxe Foncière Non Bâti	29 491	28 249	25 544	24 695	28 200



b - Attribution de compensation de la Taxe Professionnelle : Deuxième source de recettes de la commune, versée par la communauté d'agglomération BOURGESPLUS depuis son instauration en 2002, recette qui stagne après une diminution en 2010.

c - Autres recettes concernant la fiscalité :

Pas d'évolution pour la fiscalité indirecte (Taxe sur les pylônes, TADEM).

Le montant du FNGIR, Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources institué en 2010 afin de compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale est figé.